SEPTEMBRE 2024
N°135

INFO VILLAGE

MESSIMY
SUR SAÔNE

HOMMAGE À THIERRY MICHAL
NOTRE REGRETTÉ MAIRE

4
CONSEIL MUNICIPAL

Recensement de la population 2025

5
INSEE

8
TAILLE DES HAIES

SEPTEMBRE 2024
N°135

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :
mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy-sur-Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr
Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy-sur-Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :
mardi : 16h00 à 18h00
samedi : 10h00 à 12h00
rue du Bourg
04 74 67 87 80
bibliotheque.messimysursaone@orange.fr
Bibliothèque municipale

INFOS UTILES

- **Gendarmerie :** 17
- **Pompiers :** 18
- **Samu :** 15
- **Pharmacie de garde :** 32.37
- **SOS Médecin :** 36.24
- **Centre anti-poisons :** 04 72 11 69 11
- **SUEZ EAU urgence :** 09 77 40 11 30
- **ENEDIS ERDF :** 09 72 67 50 01
- **ENGIE GRDF :** 08 00 47 33 33
- **ALEC 01 :** 04 74 45 12 40
- **ARNAQUES INTERNET :** www.service.public.fr
- **Ostéopathe :** **233 rue du Bourg :** 07 78 46 07 85
- **Cabinet d'infirmières :** **237 rue du Bourg :** 07 69 70 20 73
- **Point Poste : bar/tabac - le Détour**
- **Point Vert CA : bar/tabac - le Détour**
- **Assistances maternelles :** **Site de la Mairie, service petite enfance**
- **France Info Service :** 04 74 04 02 57
- **Déchèteries Smidom :** 04 74 04 94 69 **- Francheleins - St Etienne sur Chalaronne - St Jean sur Veyle - Vonnas**
- **Colonnes de tri PAV :** **Chemin des Ferrières, Cimetière et Salle Polyvalente**
- **Référent ambroisie : Marion Chaube** mairie.messimysursaone@orange.fr
- **Député de l'Ain :** **Jérôme BUISSON :** 04 81 51 04 99 **Permanence :** 1 bis avenue Jean Jaurès - 01000 Bourg-en-Bresse
- **Communauté de Commune Val de Saône Centre :** 04 74 06 46 26 ccvsc01.org / accueil@ccvsc01.org

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- Nouveau Conseil Municipal p.4
- Commissions communales p.4
- Recensement de la population 2025 ..... p.5
- Enquête statistique sur les conditions de travail et les risques psychosociaux ... p.6
- Madame Grange p.6
- Église p.6
- Déménagement p.6
- Zouz machine p.7
- Fête des voisins p.7
- Octobre rose p.7
- Ma prime vélo p.7
- Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés de l'année 2023 ..... p.7

LES COMMISSIONS

VOIRIE / RÉSEAUX

- Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques p.8

ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE

- Démoustication p.9
- Protocole de lutte contre le frelon asiatique p.9
- SMIDOM et ESP p.10
- Donnez une seconde vie à votre sapin p.10

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Fête des associations p.11
- Bavoird'âge p.12
- Classes 0 & 5 ..... p.13
- Gym 3 rivières p.13
- Classes 1 & 6 ..... p.13
- Classes 2 & 7 ..... p.13
- Les amis de la Mâtre p.14
- KS Passion auto p.14
- Fi'till p.14
- Demain Messimy p.15
- Bibliothèque p.15
- Le club de l'amitié p.16
- Ain Zen Shiatsu p.16
- Le sou des écoles p.16

CÔTÉ PRATIQUE

- État civil p.17
- Groupement paroissial p.17
- Hauteur d'eau p.17
- Ordures ménagères p.17
- Défibrillateurs p.17
- Engins bruyants p.17
- Brûlage déchets verts p.17
- Stationnement gênant p.17
- Le marché sous la Halle p.17
- Aides à domicile p.17
- Ecrivain public p.17
- Conseiller numérique p.17
- En route pour le zéro déchet p.17
- Divertissement p.17

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.18

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas p.23

Responsable de la publication : *Vincent Gelas, Maire.*
Réalisation et distribution : *V. Gelas - F. Imbert - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - M. Chaube.*
Mise en page : *Mairie de Messimy sur Saône, Bénédicte Sainclair / Florence Alonso - Tirage en 650 exemplaires*
Crédit photos : habitants de Messimy sur Saône. Dépôt légal septembre 2024 - N°135

LE MOT DU MAIRE

Vincent Gelas

Chères Messimiennes,
Chers Messimiens,

Le 2 juin dernier, une triste nouvelle annonçait la disparition brutale de **Thierry Michal**, Maire de Messimy-sur-Saône.

Nous voulons exprimer l'immense douleur qui est la notre. Cette peine est aussi partagée par la population au regard des nombreux témoignages reçus depuis l'annonce de sa disparition.

Au nom des agents communaux et du conseil municipal, nous adressons à son épouse Claudina, ses filles, Manon et Charlotte et à l'ensemble de sa famille nos plus sincères condoléances.

Arrivé à Messimy depuis une vingtaine d'année, il s'est très vite investi dans la commune intégrant le conseil municipal en 2008, en tant que conseiller puis à nouveau en 2014 où il prit en charge les affaires scolaires.

En 2020, au moment de préparer notre liste, je lui ai demandé s'il serait intéressé pour prendre la place de maire.

Il m'a dit :

> ***" Je réfléchis mais déjà il faut que j'en parle à Claudina mon épouse et ensuite je vais voir avec mon entreprise afin de me rendre disponible."***

Et c'est ce qu'il fit.

L'élection passée, il fallut déjà gérer la crise du Covid.
Thierry était très attaché au bien-être de ses habitants avec une attention toute particulière portée à la jeunesse et à l'éducation. Il était en effet convaincu, à juste titre, que l'éducation est de première importance face aux dangers de notre société actuelle.
Il portait toujours un regard juste et attentif à chacun et chacune et sur chaque chose.
Un rôle qu'il assumait avec beaucoup d'engagement et de conviction.

> ***"Ce qui m'attire dans cette fonction, c'est la proximité avec les habitants, c'est d'être au cœur de cet exercice fondamental qu'est la démocratie locale avec une ligne de conduite porteuse de sens, celle de l'intérêt général."***

confiait-il au Progrès, au moment de sa nomination.

Sous son impulsion, nous avons pu mener à bien les travaux de l'entrée nord RD 933, de travailler sur le dossier de l'agrandissement de l'école qui lui tenait tellement à cœur et, bien entendu, sur d'autres projets en cours et à venir.

Conseiller communautaire, il devient vice-président en charge de l'assainissement en mars 2022.
Plusieurs chantiers ont été à son agenda dont les travaux de mise en séparatif, se terminant bientôt à Messimy-sur-Saône.
Pour les habitants, comme pour les agents communaux et les élus municipaux, il est douloureux d'imaginer Messimy sans Thierry. Nous saluons son engagement au service de ses concitoyens.

> ***" Thierry, nous voulons te dire une dernière fois l'estime que nous avions pour toi.***
> ***Quand tu as pris les commandes de la commune, nous savions tous que tu excellerais.***
> ***Tu t'es investi et tu savais gérer les conflits en douceur.***
> ***Nous avons beaucoup appris à tes côtés, la maladie ne t'as pas laissé de répit et tu laisses un grand vide.***
>
> ***MERCI THIERRY "***

***

Nous sommes contents d'accueillir Marine Sarr en qualité de Conseillère Municipale. L'organisation du Conseil Municipal est expliqué dans un article spécifique, plus loin dans ce présent numéro.

Au niveau des travaux de l'école, notre grand projet d'extension des locaux et rénovation thermique du bâtiment existant a commencé le 8 juillet et se déroulera sur une petite année.

Les travaux de la réhabilitation du cœur du village sont à l'étude.
Après deux mois de rénovation, la bibliothèque a retrouvé de nouvelles couleurs et je vous invite à pousser la porte pour découvrir les nombreuses activités proposées par l'équipe dynamique de bénévoles.

Enfin, un grand merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour la fête des associations, une belle journée solidaire qui défila aux rythmes des animations proposées.
Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne rentrée.

INFOS MAIRIE

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

À la suite du décès de Thierry Michal, le conseil municipal s'est réuni, lundi 17 juin, afin d'élire un nouveau maire.

Le conseil municipal devant être au complet pour l'élection du maire, il a été procédé au remplacement du poste vacant par le suivant de liste, en l'occurrence Marine Sarr qui a donc la qualité de conseillère municipal à compter du 2 juin 2024.

Vincent Gelas, premier adjoint a assuré l'intérim de Thierry Michal ces six derniers mois et c'est donc naturellement qu'il s'est présenté au poste de maire.

Élu avec 14 voix pour et un bulletin blanc, Vincent Gelas est officiellement le nouveau maire de Messimy-sur-Saône.

1. Maire - Vincent Gelas
2. 1ère adjointe - Fabienne Imbert
3. 2ème adjoint - Jean-Marc Gimaret
4. 3ème adjointe - Nathalie Feltrin
5. 4ème adjoint - Christian Béguet
6. Marion Chaube
7. Christian Feltrin
8. Philippe Brunel
9. Stéphanie Tricaud
10. Bénédicte Sainclair
11. Laurence Wynarczyk
12. Bruno Doucet-Bon
13. Barbara Monel
14. Franck Serrurier

La nouvelle élection des adjoints :

Fabienne Imbert, 1ère adjointe

Jean Marc Gimaret, 2ème adjoint

Nathalie Feltrin, 3ème adjointe

Christian Béguet, 4ème adjoint

COMMISSIONS COMMUNALES

Affaires scolaires
Vincent Gelas, **Nathalie Feltrin**, Barbara Monel, Franck Serrurier, Stéphanie Tricaud

Bâtiments communaux
Vincent Gelas, **Bénédicte Sainclair**, Christian Béguet, Philippe Brunel, Bruno Doucet-Bon, Christian Feltrin

Communication / Culture / Animation / Jeune / Sport
Vincent Gelas, **Bénédicte Sainclair**, Marion Chaube, Fabienne Imbert, Franck Serrurier, Laurence Wynarczyk

Économie locale
Vincent Gelas, **Fabienne Imbert**, Marion Chaube, Bruno Doucet-Bon, Nathalie Feltrin

Environnement / Agriculture
Vincent Gelas, **Christian Béguet**, Philippe Brunel, Marion Chaube, Jean-Marc Gimaret, Barbara Monel, Bénédicte Sainclair, Laurence Wynarczyk

Finances
Vincent Gelas, **Nathalie Feltrin**, Christian Béguet, Bruno Doucet-Bon, Franck Serrurier, Stéphanie Tricaud

Personnel communal
Vincent Gelas, **Nathalie Feltrin**, Fabienne Imbert, Jean-Marc Gimaret, Stéphanie Tricaud

Sécurité / Transports scolaires / Affaires militaire
Vincent Gelas, **Christian Béguet**, Philippe Brunel, Jean Marc Gimaret

Urbanisme
Vincent Gelas, Christian Béguet, Bruno Doucet-Bon, Christian Feltrin, Bénédicte Sainclair, Stéphanie Tricaud

Voiries / Réseaux
Vincent Gelas, **Jean-Marc Gimaret**, Philippe Brunel, Bruno Doucet-Bon, Christian Feltrin, Bénédicte Sainclair

Comité Consultatif d'Action Social
Membres du conseil municipal : Vincent Gelas, **Fabienne Imbert**, Jean-Marc Gimaret, Marine Sarr, Franck Serrurier, Laurence Wynarczyk
Membres externes : Jean-Claude Mourregot, Pierre Ruiz, Lydie Sarr, Manon Michal

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Il y a un recensement exhaustif tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants, un cinquième des communes chaque année (8000 communes par an) sont recensées.

La commune de Messimy-sur-Saône est concernée.

Pourquoi un recensement de la population ?

Objectifs :

- déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives,
- décrire les caractéristiques des individus et des logements à différents niveaux de territoire (résultats statistiques),
- produire de nombreuses études nationales et locales, notamment sur les trajets domicile-travail.

Quelques exemples :

- contribution de l'État au budget de la commune,
- détermination du nombre d'élus au conseil municipal, du mode de scrutin, du nombre de pharmacies sur un territoire…,
- aide à la décision pour l'implantation d'équipements collectifs, le développement des moyens de transport, l'estimation du besoin en logements …,
- études de marché, études sociologiques …

Le cadre juridique, principes clés

- le recensement a une finalité exclusivement statistique,
- le recensement est :
  - obligatoire : l'obligation de réponse est rappelée sur les imprimés,
  - confidentiel : en contrepartie du caractère obligatoire,
  - déclaratif : pas de remise en cause des informations données par les habitants,
- les habitants ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant, qui peut être exercé auprès de l'Insee,
- les manquements à ces obligations sont passibles des peines prévues aux articles 226-13 et 226-16 à 226-24 du code pénal.

Confidentialité et anonymat s'imposent à tous les acteurs

- secret professionnel (code pénal) : le non-respect des informations relevant de la vie privée est passible de sanctions pénales,
- secret statistique (loi de 1951) : protection des questionnaires renseignés sous la responsabilité de la commune en premier lieu, de l'Insee ensuite,
- secret informatique (loi de 1978) : utilisation des données issues du recensement à des seules fins d'études, interdiction formelle d'utiliser ces données à des fins fiscales ou sociales.

Les dates clés de la collecte

Fixées par l'arrêté du 5 août 2003 : la collecte débute le 3ème jeudi du mois de janvier et se termine le 5ème samedi qui suit le début de la collecte :

- soit, pour 2025 : **du jeudi 16 janvier au samedi 15 février,**
- retour des documents à l'Insee : 10 jours ouvrables après la fin de la collecte ,
- un peu plus de 4 semaines pour recenser toute la commune : nécessité de bien suivre l'avancement de chaque agent recenseur par le coordinateur communal.

La commune prépare la collecte en désignant un coordinateur communal et recrute les agents recenseurs, nomme par arrêté municipal toute personne concourant au recensement, délimite la commune en plusieurs secteurs (300 logements par agent recenseur).

Le coordonnateur communal

Un acteur central, pivot d'une collecte réussie, qui est :

- nommé par le maire,
- formé par l'Insee (formation obligatoire pour le coordinateur).

Il prépare puis encadre et contrôle le travail de collecte.

Pour cela, il utilise l'outil informatique "Omer" : il doit être à l'aise avec les outils bureautiques simples et disposer d'une connexion internet.

L'agent recenseur

Acteur du recensement sur le terrain :

- recruté par la commune,
- formé par l'Insee et le coordonnateur communal (formation obligatoire pour tous).

Un bon recrutement conditionne la réussite de la collecte :

- **l'agent recenseur ne peut pas être un élu de la commune,**
- les agents recenseurs sont rémunérés.

La collecte

On recense : des logements… et des habitants…

On recense tous les logements d'habitation (occupés ou non) et les personnes qui y vivent, quelle que soit leur nationalité.

Les catégories de logement :

- résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une personne → porteur de population,
- résidence secondaire : logement occupé les week-end, vacances …,
- logement occasionnel : logement occupé pour raisons professionnelles,
- logement vacant : logement non occupé.

Les avantages de la collecte par internet

- gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage plus rapide,
- questionnaire guidé, plus facile à compléter, un accusé de réception par courriel,
- confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee,
- collecte plus rapide et suivi en temps réel,
- moins de manutention de papier, moins de résultats à saisir,
- un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement.

Si les habitants ne peuvent pas répondre par internet, la réponse sur papier reste possible.

Source : INSEE

Si vous êtes intéressés merci de contacter la mairie.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise de juillet 2024 à mars 2025 une enquête sur le thème des conditions de travail et risques psychosociaux, conçue par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de la Santé et des Solidarités.

Cette enquête est essentielle pour obtenir une description précise du travail, de ses conditions ainsi que des risques professionnels sous divers angles tels que les horaires, le télétravail, les discriminations, le harcèlement, la pénibilité et la santé au travail. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Dans notre commune, des ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

MADAME GRANGE

NOTRE INCROYABLE CENTENAIRE

Le 18 août 2024, madame Grange a fêté ses 103 ans. Nous lui avons rendu visite. Nous voulions l'honorer encore une fois. Nous vous rapportons ce bon moment. Notre doyenne continue à vivre chez elle, bien entourée par sa famille, un peu aidée par le portage des repas, et le passage de l'infirmière matin et soir. Elle apprécie les visites de sa nièce, les fleurs que son petit-fils a plantées près de sa porte fenêtre et le bouquet de la kinésithérapeute.
La conversation a duré deux bonnes heures et toutes sortes de sujet ont été abordées naviguant entre souvenirs et actualités. Elle dit ne pas regarder la télévision car elle la trouve peu intéressante. N'empêche qu'en abordant les JO elle savait que le jeune Léon MARCHAND avait brillé et remporté 4 médailles, les français beaucoup mais que les américains nous avaient battu. Quant au Tour de France, *"les paysages sont toujours beaux à voir, par contre c'est exagéré le nombre de kms qu'on leur fait rouler aujourd'hui !"*. Puis, discutant d'un récent périple dans le Jura elle s'est souvenue y être allée en scooter avec son mari. Ensuite elle nous a dit aimer lire et apprécier le service à domicile de la bibliothèque du village. Le roman posé sur sa table avait plus de 500 pages. *"Mais parfois j'arrête car j'ai un peu mal aux yeux. Au fait la bibliothèque est fermée cet été, je crois qu'ils sont en travaux."* Incroyable !
Madame Grange n'a fait que nous étonner par sa vitalité mentale sur les faits récents et anciens.
Enfin elle nous a dit *"avoir 103 ans ce n'est pas drôle car on ne peut plus marcher !"*.

ÉGLISE

La toiture a été revisitée suite au dégâts des eaux dans la sacristie lors des gros orages de cet été.

DÉMÉNAGEMENT

Samedi 6 juillet, des élus et habitants de Messimy-sur-Saône ont formé une belle équipe pour déménager la bibliothèque et une partie de l'école afin de réaliser les travaux de rafraîchissement pour l'une et l'extension des locaux et rénovation thermique du bâtiment existant pour l'autre dès le 8 juillet.
Un grand merci à eux.
La matinée s'est terminée autour d'un casse-croûte bien mérité.

ZOUZ MACHINE

La fanfare lyonnaise Zouz Machine a remonté la Saône en août afin de jouer dans différents lieux entre Trévoux et Tournus et a animé deux magnifiques soirées musicales sous la halle de Messimy-sur-Saône.
Leur projet musical est de valoriser les femmes dans la musique.
C'est pourquoi, 12 femmes ont joué des morceaux variés composés ou interprétés par des femmes.
De Dalida à Aya Nakamura en passant par Amel Bent, elles ont donné leur propre variante dans une formation fanfare.
Il faisait beau, vous étiez nombreux et c'était super de les écouter et de les applaudir.

FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins a eu lieu le vendredi 5 juillet dans la bonne humeur au lotissement des Marques. Ce rendez-vous annuel est très apprécié des habitants de ce lotissement depuis de très nombreuses années.

OCTOBRE ROSE

Messimy-sur-Saône se mobilise pour octobre rose, sous la halle le **jeudi 3 Octobre**.
Cette année le montant de vos dons sera reversé au profit de l'association **"Courir pour elle"**.
Nous ferons un stand avec diverses choses à vendre : tee-shirt, sac à dos, stylos et porte-clefs.
Nous comptons sur vous et n'oubliez pas mesdames **que le dépistage est primordial et sauve des vies**.
Nous espérons également que les maisons seront parées de jolis rubans roses ou autres durant cette période. Merci à tous.

MA PRIME VÉLO

Nouveau dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

La Communauté de Communes a mis en place un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (neuf ou d'occasion) ou d'un kit d'électrification à l'attention des habitants du territoire pour encourager la mobilité douce.

Elle subventionne l'achat de votre vélo à assistance électrique (neuf ou d'occasion) ou de votre kit d'électrification acquis à compter du 1er juin 2024 sous certaines conditions.

Pour retrouver l'ensemble des informations sur la prime vélo : https://www.ccvsc01.org/primevelo/

RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX HABITANTS ET BÉBÉS DE L'ANNÉE 2023

Vous vous êtes récemment installées à Messimy-sur-Saône et vous vous posez diverses questions.

Nous vous accueillerons le **samedi 5 octobre 2024 à 10h30** à la salle de réunion du presbytère 19 allée du Presbytère - Messimy-sur-Saône.

Cette rencontre sera l'occasion de discuter du fonctionnement de la collectivité, de faire connaissance avec l'équipe municipale, d'aller visiter la bibliothèque et bien sûr de partager le verre de l'amitié.

Inscrivez-vous à la mairie pour vous faire connaître !

VOIRIE / RÉSEAUX

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURES DES VOIES PUBLIQUES

Après un printemps particulièrement pluvieux, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.
Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'**il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

- **élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres,** de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie),
- **les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public),
- **il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière),**
- les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants,** dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (décret du 26 août 1987).

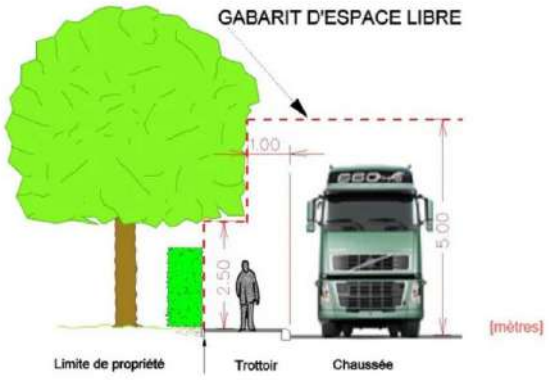

Le maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1 500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Taille des haies, attention aux dates !

La haie constitue un lieu de vie très important pour la biodiversité.

Elles permettent d'héberger de nombreuses espèces. Par ailleurs, elles ont un rôle important dans la prévention des risques naturels (coulées de boue, inondation). Elles sont aussi des brises vent.
Leur taille ou leur arrachage est susceptible de causer des préjudices importants à l'environnement.
À partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Quelles sont les dates pour tailler une haie ?

En général, il est recommandé de tailler les haies 1 à 2 fois par an, voire 3 fois pour les haies les plus vigoureuses.
Nous vous conseillons de procéder à la taille après chaque période de croissance de vos arbres et arbustes, à savoir : **à la fin de l'hiver, avant le 15 mars, à la fin de l'été, d'août à octobre**.

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

DÉMOUSTICATION

Une démoustication a été effectuée sur les parties communales du bas du village vers la Saône en mai, juin, juillet et août 2024.

ADOPTONS LES BONNES PRATIQUES

Pour limiter les nuisances, 3 recommandations simples et essentielles : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants…
Pour en savoir plus : https://www.messimysursaone.fr/annuaire/le-moustique-tigre/

PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

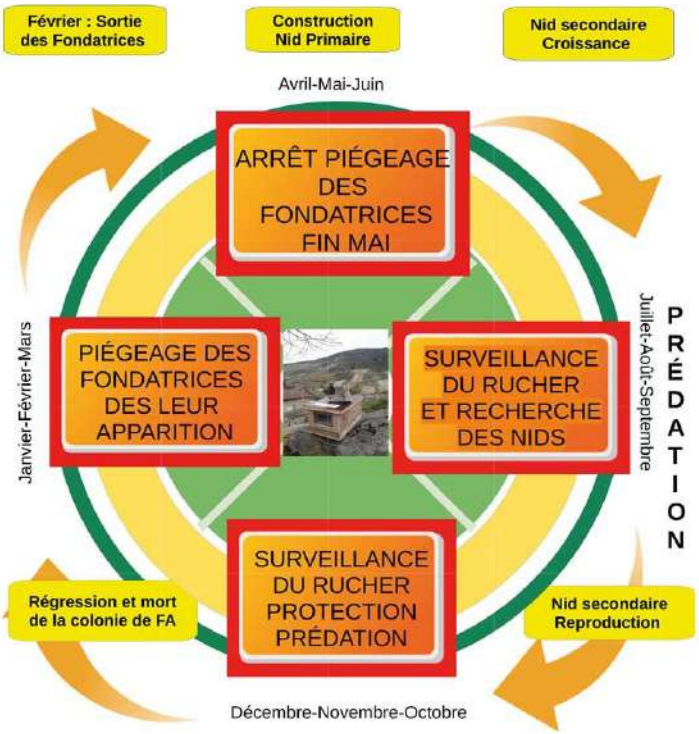

Suite au piégeage sur la commune de Messimy-sur-Saône, la prise est de 57 frelons asiatiques et 37 frelons européens.

SMIDOM ET ESP

Comme l'an dernier, cette année encore, le Smidom propose une solution simple aux habitants ayant beaucoup de déchets verts : faire intervenir l'association ESP environnement du 7 au 11 octobre 2024 sur plusieurs communes inscrites.

Les conditions à respecter sont les suivantes :

- les déchets verts doivent être issus de l'élagage ou de la taille des haies, diamètre maximum de 150 mm,
- les déchets doivent être regroupés sur une surface plane accessible et rangés dans le même sens,
- vous devez être présents pendant l'opération ou être représentés et autoriser ESP à pénétrer sur votre propriété pour réaliser cette prestation,
- le broyat produit sera conservé par vous ; il peut servir en incorporation à la terre pour des plantations ou en couverture sur le sol.

Si vous êtes intéressés :

- vous devez vous rendre en mairie pour compléter le bulletin d'inscription,
- la société de broyage prendra contact avec vous pour planifier le jour et l'heure de l'intervention,
- vous réglez l'entreprise sur place 40 € de l'heure (50 % du montant sera déductible des impôts,
- vous conservez le broyage (pour paillage ou compostage).

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOTRE SAPIN

Vous pourrez déposer vos sapins sur le parking de la mairie dans l'enclos prévu à cet effet du **vendredi 8 au jeudi 16 janvier 2024**.

La commune en partenariat avec le SMIDOM organisera une opération de broyage des sapins pour les transformer en matière réutilisable avant d'aller enrichir les terrains communaux.

Attention, vos sapins, rien que vos sapins !

Sans sac, sans décoration, sans flocage, ni peinture.

INCIVILITÉ

Est-il bon de rappeler que les points de Tri sélectif ne sont pas une décharge ? !

La mairie a déposé plusieurs plaintes à la gendarmerie,

Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...
CONFIEZ LES NOUS.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

NOM/PRÉNOM : .....
MAIL et/ou **TÉL :** .....

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Etant donné le temps qui n'a pas été très estival depuis le mois de mai, nous avons eu beaucoup de chance pour la fête des associations qui s'est déroulée le 7 juillet 2024 de 11h à 16h sous un beau soleil.

Un grand merci à tous les bénévoles des associations de Messimy-sur-Saône qui étaient présents et qui ont contribué à la réussite de cette fête.

Grâce à vous tous, petits et grands ont passé un excellent moment.

Merci à tous les visiteurs qui sont venus faire un tour que ce soit par curiosité, pour se balader ou pour faire vivre notre village.

Merci à Diaméus pour leur énergie et leur facilité à rassembler les gens autour des animations proposées !

Nous espérons que cette fête vous aura plu et que nous vous retrouverons encore plus nombreux l'année prochaine !

En attendant, nous vous souhaitons une très belle rentrée.

BAVOIRD'ÂGE

Nous sommes fières de vous annoncer que Bavoird'âge participera au Marché rose de Messimy-sur-Saône le **jeudi 3 octobre 2024 à partir de 15h00.** Venez nombreux et nombreuses soutenir une cause essentielle !

Au programme du marché :

- **À partir de 15h00** - stands et animations : vente de gâteaux, structure gonflable (merci à KV events - animations et loisirs pour votre soutien), stand maquillage et tatouage, pêche à la ligne, tours de calèche (merci à Jean-Noël et sa jument Sabine), tous les producteurs locaux habituels, vente de bracelets faits main, vente d'objets au profit de l'association **"Courir pour elles"**.
- À 17h30 : concert de Sebastiano officiel qui nous fait l'honneur d'être présent.
- À 18h00 : lâcher de ballon
- De 19h à 20h : zumba avec M Dance Studio

Tous habillés en rose ce jour-là !

On compte sur vous, votre présence et votre générosité.

Un énorme merci à la mairie de Messimy-sur-Saône de nous suivre pour cet évènement.

Tous les fonds seront reversés à l'association **"Courir pour elles"**.

CLASSES 0 & 5

Vous êtes nés en 0 ou en 5 ?

Alors, l'année prochaine sera forcément particulière pour vous !

Si vous souhaitez qu'elle soit exceptionnelle, n'hésitez pas à franchir le pas et à venir nous voir pour participer à la fête des conscrits qui aura lieu le dernier week-end de mars :

les 28, 29 et 30 mars 2025

Vous pouvez d'ors et déjà nous contacter par mail : classes0et5messimy@gmail.com

Si vous souhaitez nous rencontrer, nous organisons une vente de saucissons et lard au gêne le **05 octobre 2024**, nous serons ravis d'échanger avec vous.

L'amicale des Classes 0 & 5

GYM 3 RIVIÈRES

Gym 3 Rivières propose 2 cours de gym sport santé à Messimy-sur-Saône les mardis et jeudis matin de 9h15 à 10h15.

Les cours sont assurés dans la salle polyvalente par notre coach sportif, Nathalie.
Elle vous proposera des séances de renforcement musculaire ciblant l'ensemble du corps avec ou sans matériel et s'adaptera en fonction de chacun.
Convivialité assurée avec une sortie au restaurant et une randonnée pique-nique en fin de saison.

En consultant notre site internet http://gym3rivieres.e-monsite.com/ vous trouverez toute notre offre de cours adultes et enfants le mercredi après-midi ainsi que notre bulletin d'inscription. Nous prenons les inscriptions tout l'été.

Contact gym3rivieres@outlook.fr ou 06 99 23 71 94
Attention le nombre de place est limité.

CLASSES 1 & 6

Participez à Notre Grande Marche du 27 Octobre 2024 : ensemble pour une journée inoubliable !

Chers amis, familles, et passionnés de la nature,
Nous avons le plaisir de vous inviter à un événement exceptionnel : la Grande Marche du 27 octobre 2024, organisée par les dynamiques classes 1 & 6. Venez nombreux pour profiter d'une journée en plein air, pleine de bonne humeur et de découvertes !

Pourquoi ne pas manquer cette journée ?

- Des paysages : nos itinéraires vous feront découvrir des chemins époustouflants, des sentiers bordés de magnifiques arbres en feuillage d'automne, chaque pas sera un véritable plaisir pour les yeux.
- Des activités pour tous : que vous soyez un marcheur aguerri ou un amateur de promenades tranquilles, il y aura des parcours adaptés à tous les niveaux.
- Rencontres et partages : c'est l'occasion idéale pour passer avec ses amis, sa famille un moment de détente et de partage.
- Une pause gourmande : après l'effort, le réconfort ! Des stands de ravitaillement vous attendront à mi-parcours pour recharger vos batteries (sur les parcours longs).

Informations pratiques :

- **Dimanche 27 octobre 2024**
- Lieu de départ : salle polyvalente

Nous avons hâte de vous voir nombreux pour cette journée qui promet d'être mémorable. Préparez vos chaussures de marche et rejoignez-nous pour célébrer l'automne ensemble !

À très bientôt.

L'équipe organisatrice des Classes 1 & 6

CLASSE 2 & 7

Comme chaque année notre classe organise sa brocante. Elle aura lieu le **29 septembre 2024**.

Pensez à vous inscrire et réserver votre place au plus tôt si vous voulez être au cœur du village (cf. bulletin d'inscription en 4ème de couverture).

LES AMIS DE LA MÂTRE

Depuis de nombreuses années, nous perpétuons notre fête de la pêche qui a eu lieu le samedi 29 juin 2024.

Une nouvelle fois, la météo nous a permis d'organiser celle-ci dans de bonnes conditions, de l'eau en quantité et du soleil jusqu'en fin de journée.

Au fil des années, de plus en plus d'enfants participent avec leurs parents à ce rendez-vous convivial, de partages et de bonne humeur.

Il faut prendre les bons moments quand ils sont là !

À midi, au son de la trompe, après un arrêt incontournable à la buvette, nous nous sommes retrouvés à servir plus de 90 repas copieux avec entrée, plat et dessert.

Notre tombola, animée par Jacky, a ravi petits et grands par l'ensemble des lots proposés.

Nous remercions tous les intervenants, Monsieur Marc DUVERNE, Monsieur Bruno DOUCET BON, Monsieur Jean-Philippe BEROUD, les bénévoles et toute l'équipe de l'association qui s'impliquent dans la réussite de celle-ci.

À l'année prochaine.

Le bureau

KS PASSION AUTO

L'association KS Passion Auto organise son loto **le samedi 02 novembre 2024** à la salle des fêtes pour une super soirée.

Cette année, beaucoup de superbes lots sont à gagner dont un baptême en parapente, un spa, des bons d'achats, et pleins d'autres lots. Un peu de suspens, on ne peut pas tout dévoiler…

La réservation est déjà possible sur le site Hello asso, comme l'année dernière.

Nous comptons sur votre présence, alors à vos agendas....

FI'TILL

L'association Fi'till vous propose des cours de renforcement musculaire variés ainsi que des cours de step niveau intermédiaire le **mardi et le jeudi soir de 20h à 21h** à la salle polyvalente de Messimy-sur-Saône.
Les cours sont dispensés par votre coach Laurianne dans une ambiance dynamique et dans la bonne humeur !
Venez rejoindre la Team Fi'till !!

DEMAIN MESSIMY

Quelques nouvelles de nos actions :

- La plantation d'une haie au mois de novembre est un succès. Les végétaux ont bien repris et un suivi est assuré.
- Le concert privé du mois de Juin au Pigeonnier a eu de très bons retours, notamment pour l'organisation et pour le très talentueux groupe Odrakir.
- Le Blabla Tricots en partenariat avec la bibliothèque est très apprécié, n'hésitez pas à vous inscrire.
- Le 19 septembre une journée de sensibilisation sera organisée avec le Smidom sous la halle, lors du marché. Nous serons présents à cette journée d'animation "recyclage des végétaux" pour la distribution des composteurs précommandés ainsi que la distribution de compost **pour les utilisateurs du site de compostage partagé**.

Composteurs partagés

- **Rappel : veillez à NE RIEN JETER DANS LE BAC DE BROYAT (1er bac de gauche)**.
  Son contenu est destiné à être mélangé avec les biodéchets que vous déposez dans le bac central.
  En cette période estivale, si vous constatez une présence importante de moucherons, il vous suffit de recouvrir vos dépôts d'une petite couche de broyat.
- En octobre reprise des Blabla jeux en partenariat avec la bibliothèque.
- Le 12 octobre nous participerons avec la bibliothèque, le club photo, l'école et la mairie à une animation et une belle fête autour de l'arbre : contes, expositions, conférence, film, balade découverte, jeux, buffet. Nous vous communiquerons dès la rentrée les détails de cette journée où nous vous espérons très nombreux .
- Nous avons profité des beaux jours pour vider et nettoyer de fond en comble le poulailler, réintroduire de nouvelles poules. Nous avons aussi effectué quelques réparations et nous avons créé un tunnel déplaçable qui permettra à nos poulettes d'avoir accès à une plus grande quantité de verdure.

- 1er achat groupé d'un canoë gonflage avec tous les éléments de sécurité par 9 foyers-adhérents (preuve que l'on peut consommer différemment...) et ainsi découvrir la Saône autrement ou explorer d'autres cours et étendues d'eau à moindre frais.

Vous pouvez nous suivre sur notre blog :
http://www.demainmessimy.fr
et sur notre page facebook
Demain Messimy 46 rue du Bourg
contact@demainmessimy.fr

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque fait peau neuve durant l'été. Nous espérons vous retrouver début septembre pour vous accueillir dans nos locaux rénovés.
La couleur sera au rendez-vous !

Nous vous signalons dès à présent qu'une exposition sur les arbres sera présentée à la bibliothèque au mois d'octobre.

Au-delà de l'exposition, nous proposerons, en partenariat avec Demain Messimy, le Club photos, l'école, la municipalité, une grande journée sur le thème de l'arbre :

le samedi 12 octobre 2024 de 10h à 18h

Venez participer nombreux à cette journée qui se déclinera sous plusieurs formes :

- exposition art plastique des enfants de l'école, conte "Quatre gouttes dans l'Océan",
- buffet,
- animations créatives et jeux,
- balade ludique et familiale de découverte de différentes espèces d'arbres,
- projection d'un film documentaire sur l'intelligence des arbres suivie d'un débat animé par Hélène Roy, ingénieure agronome et également artiste peintre,
- exposition du club photo Œil & Lumière et des peintures d'Hélène Roy sur le thème.

Nous vous communiquerons dès la rentrée le détail des horaires et des lieux de cette journée festive, éducative, artistique, ludique, pédagogique et conviviale !
Qui dit mieux ?

Bonne rentrée à tous !

" Vous avez du temps, alors n'hésitez plus !
Venez rejoindre l'équipe des bénévoles pour faire vivre ensemble la bibliothèque municipale ! "

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Après avoir clôturé l'année par un bon repas convivial à l'Eau Douce, notre club reprendra ses activités dès le **jeudi 5 septembre 2024** de 14 heures à 19 heures à la salle du presbytère (derrière la halle) de Messimy-sur-Saône pendant la durée des travaux de l'école.

Vous serez toujours bienvenus pour des parties de coinches, de ramis ou de tarots sans oublier le petit goûter de 16 heures.

A bientôt et bonne rentrée à tous.

Le Bureau

Ain Zen Shiatsu

L'association Ain Zen Shiatsu vous propose dès la rentrée de découvrir les bienfaits du Do In les mardis à 18h30 (tous niveaux) et les jeudis à 18h45 (spécial débutants) à la salle polyvalente du village.

Tout comme le yoga, le qi-gong et le taï-chi, le Do In vise à équilibrer, régulariser et rétablir une libre circulation de l'énergie à l'intérieur de notre corps.

Une séance de Do In dure environ 1h, se pratique sur un tapis de gym ou un futon, dans une tenue souple et confortable.

Elle se compose d'auto-shiatsu (frictions et pressions le long des méridiens d'acuponcture), d'étirements, de postures, ainsi que d'exercices de respiration et de relaxation.

ainzenshiatsu@gmail.com ou SMS : 06 29 85 60 34

Au plaisir de se retrouver à la rentrée !

LE SOU DES ÉCOLES

Alors que les vacances d'été commencent à se faire sentir ou du moins se faire attendre impatiemment, la météo n'aura pas été avec nous pour terminer cette année scolaire.
La pétanque a dû être annulée en raison d'une pluie prévue …
Nous avons regretté ce moment convivial partagé entre adultes et enfants et ouvert à tous.
Le dernier événement prévu, et pas des moindres, a aussi souffert de cette météo capricieuse !
La kermesse s'est jouée ainsi sous la pluie !
Cela n'a néanmoins pas découragé nos enfants qui nous ont produit un très joli spectacle de fin d'année sur le thème (qui aura rythmé leur année scolaire) des jeux olympiques et des différents continents !!!
Merci à eux pour leur implication et à l'équipe enseignante pour toute cette préparation !!
La soirée et l'ambiance ont été un peu entachées par cette pluie qui nous a bien mouillés !! Mais cela ne nous a pas empêché de nous régaler avec le repas grillade/salades concocté par notre prestataire !

"Et oui et oui l'école est finie" !! L'heure de se dire au revoir et rendez-vous à la rentrée prochaine !
Prévoir, organiser et partager encore plus de moments conviviaux ensemble autour de cette école qui voit grandir nos enfants !!
Au plaisir donc de se retrouver lors des réunions du sou et des événements qui seront organisés tout au long de l'année afin de pouvoir accompagner au mieux les projets scolaires.

Bonne rentrée à tous !

L'équipe du sou

CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

MARTINS DOS SANTOS Delyna ▸ 10 juillet
LAMBEA Eléonore ▸ 10 août

MARIAGES :

KINIT Aydin et MERT Irem ▸ 6 juin
NONIN Mickael et GIMARET Laura ▸ 21 septembre

DÉCÈS :

PONCET Germaine ▸ 8 mai
GELAS Marie-Thérèse ▸ 29 mai
MICHAL Thierry ▸ 2 juin

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Données transmises par Roger Grange en 2023

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
130 mm	78,5 mm	87 mm	37,5 mm

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▸ **UN LUNDI SUR DEUX semaines paires**
Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :
Les jours ouvrables : 8h à 12h et 14h à 20h
Les samedis : 8h à 12h et 15h à 20h

Tapages nocturnes silence à partir de 22h00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre et les pollutions. Possibilité de déposer des déchets verts à Baneins gratuitement.

STATIONNEMENT GÊNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères…
Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ

Les **JEUDIS** de 15h à 19h, sous la halle.
Interdiction de stationner sur l'emplacement du marché.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 74 67 87 75

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

CONSEILLER NUMÉRIQUE

À la mairie, les 4èmes vendredis du mois, 13h30 à 16h00.
Sur le marché, tous les 1er jeudis du mois.

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

Haies sèches

Ce type de haies a de nombreux avantages.
En premier lieu, sa conception relativement simple et peu coûteuse vous permettra de faire des économies de carburant. Et oui, les branches, tailles et tontes que vous comptiez acheminer en déchetterie composeront la structure de votre haie sèche. Comme il est interdit de brûler ses déchets verts, celle-ci représente une bonne façon de les réutiliser intelligemment.

Votre haie sèche va donc être composée de bois mort, qui joue un rôle essentiel dans les cycles naturels. Ce bois va se décomposer peu à peu, et servir de gîte et de couvert pour la petite faune, les insectes, les oiseaux, les reptiles ou encore les batraciens. Cette nouvelle matière organique nourrira aussi le sol.

Pour bâtir une haie sèche, il suffit d'utiliser les tailles d'arbres, les branches tombées, les tontes de pelouse, les racines, etc. Disposez le tout entre des séries de simples piquets en bois plantés à intervalles réguliers. Ce "couloir" végétal pourra avoir une largeur comprise entre 50 cm et 1 m, selon l'espace dont vous disposez.

DIVERTISSEMENT

Remplacer les points rouges par un mot. Chaque point représente une lettre. Pour vous aider des mots ont déjà la première lettre.

Le matériel nécessaire pour créer une haie sèche :

- des . . . . . en bois (idéalement imputrescibles comme l'**a** . . . . . , le châtaignier, ou le **c** . . . . , mais si vous disposez au jardin de . . . . . de bois assez droits et de diamètre suffisant, vous pouvez les utiliser) ou en **m** . . . . d'une hauteur minimum de 1,50 m
- un **c** . . . . . .
- une . . . . . ou une massette pour enfoncer les . . . . . .
- un **n** . . . . . (facultatif)
- des **b** . . . . . de diamètres variés
- des **r** . . . . . .
- des **f** . . . . . mortes

Solution du N° 134 : 1 plantations - **2** formation - **3** matinée - **4** bocagères - **5** commémoration - **6** frelon - **7** associations - **8** solaire - **9** épicerie - **10** bibliothèque - **11** anciens - **12** chorale - **13** restauration - **14** assainissement - **15** mulching - **16** printemps

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2024

Présents : V. Gelas - F. Imbert - C. Béguet - N. Feltrin - JM. Gimaret - C. Feltrin - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - M. Chaube.
Excusés : T. Michal - P. Brunel - S. Tricaud (pouvoir à C Feltrin)
Absent : B. Doucet-Bon
Secrétaire de séance : B. Sainclair

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
  - la renonciation de l'exercice de son droit de pré emption urbain, tel que défini par le code de l'urbanisme, sur trois transactions portant sur des immeubles bâtis sis 8 rue de l'Ecole, 71 chemin du Sablon et 36 allée des Iris,
  - le choix de la société LDLC.PRO de Limonest pour la fourniture d'un ordinateur portable ACER Aspire 3 d'un montant de 523,91 € HT (639,49 € TTC) avec éco participation et transport.

  Les entreprises ayant été retenues pour les travaux d'extension et de rénovation thermique de l'école, il est porté à connaissance les attributaires de chaque lot :
  * Lot 01 – Terrassement Gros œuvre Maçonnerie : SARL MOREL BATIMENT pour 127 845,25 € HT
  * Lot 02 – Charpente métallique : LES CONSTRUCTIONS METALLIQUES pour 83 695,20 € HT
  * Lot 03 – Couverture bac acier Bardage bac acier : LES CONSTRUCTIONS METALLIQUES pour 129 626,15 € HT
  * Lot 04 – Menuiseries aluminium Serrurerie : SAS PMDP pour 69 361,58 € HT
  * Lot 05 – Menuiseries intérieurs bois : SARL AUDUC MAROT pour 37 554,13 € HT
  * Lot 06 – Plâtrerie Peinture Faux-plafonds : SAS GENAUDY pour 86 070,60 € HT
  * Lot 07 – Carrelages Faïences : SAS CARRELAGES BERRY pour 18 406,50 € HT
  * Lot 08 – Revêtement de sols souples : PEROTTO SAS pour 14 647 € HT
  * Lot 09 – Electricité : CORELEC pour 62 099,50 €HT
  * Lot 10 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire : SAS BRACHET-COMTET pour 163 833,61 € HT
  * Lot 11 – Panneaux photovoltaïques : S.M.E.E. pour 26 012,70 € HT.
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver le lancement de l'opération d'aménagement et de revitalisation du centre village,
  - d'adopter le coût prévisionnel de l'opération au niveau de la phase d'avant-projet, à la somme de 869 215 € HT, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre,
  - de présenter au titre du pacte de territoire 2025 du Département de l'Ain – Investissement structurants, la tranche ferme de l'avant-projet, portant sur le secteur 1 - cœur de village avec commerces et services,
  - de solliciter l'attribution d'une aide du Département de l'Ain, aussi élevée que possible, pour cette tranche ferme d'un montant de 443 097 € HT ?
  - de préciser que les dépenses de cette opération seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2024 et ultérieur.
- **APPROUVE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 01 au budget annexe 2024 des locaux commerciaux comme suit :
  INVESTISSEMENT
  * Dépenses
    - article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 50,85 €
    - article 231 Immobilisations corporelles en cours + 50,85 €
- **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité :
  - d'approuver le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie),
  - d'approuver l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement,
  - de s'engager à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n° DE20231093 du Comité syndical du SIEA en date du 1er décembre 2023,
  - de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat au Maire pour régler les sommes dues au SIEA.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur,
  - d'approuver les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes,
  - de s'engager à verser au SIEA les montants d'indemnisation du coordonnateur dont la participation financière est précisée dans la convention constitutive du groupement de commandes,
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou le 1er adjoint à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion au groupement de commandes.
- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
  - d'approuver la convention de soutien de lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO,
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint à signer ladite convention, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.
- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'urbanisme des 08 avril, 22 avril et 06 mai 2024 ; à l'Environnement / Agriculture du 16 avril 2024 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 24 avril 2024 ; à l'Economie locale du 25 avril 2024 et aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 16 mai 2024.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 17 JUIN 2024

Installation des membres du Conseil Municipal et élection d'un maire et de 4 adjoints, à la suite du décès de Thierry MICHAL, Maire de la commune

Présents : B. Doucet-Bon - P. Brunel - JM. Gimaret - F. Imbert - V. Gelas - C. Béguet – C. Feltrin - B. Sainclair - N. Feltrin - F. Serrurier - L. Wynarczyk - B. Monel - S. Tricaud - M. Chaube.

Excusée : M. Sarr (pouvoir à Laurence Wynarczyk)

- **ELECTION DU MAIRE**

1er tour
- Nombre de bulletins 15
- A déduire
  * bulletins blancs 1
  * bulletins nuls
- Reste pour les suffrages exprimés 14
- Majorité absolue 8

Ont obtenu
M. GELAS Vincent quatorze voix
M. GELAS Vincent ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et immédiatement installé.

- **ELECTION DES ADJOINTS**

Après avoir laissé un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, Monsieur le Maire constate que deux listes incomplètes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire ont été déposées

1er tour
- Nombre de bulletins 15
- A déduire :
  * bulletins blancs 1
  * bulletins nuls 2
- Reste pour les suffrages exprimés 12
- Majorité absolue 7

Ont obtenu :
Mme IMBERT Fabienne huit voix
M. BÉGUET Christian quatre voix
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoint et immédiatement installés les trois candidats figurant sur la liste conduite par Mme IMBERT Fabienne et ils ont pris rang

2ème tour
- Nombre de bulletins 15
- À déduire :
  * bulletins blancs 1
  * bulletins nuls
- Reste pour les suffrages exprimés 14
- Majorité absolue 8

Ont obtenu :
M. BÉGUET Christian treize voix
M. FELTRIN Christian une voix
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et immédiatement installé le candidat figurant sur la liste conduite par M. BÉGUET Christian et a pris rang dans l'ordre de cette liste.

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

Présents : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin – B. Sainclair - L. Wynarczyk - S. Tricaud - M Chaube.
Excusés : F. Serrurier (pouvoir à V Gelas) - B. Monel (pouvoir à N Feltrin)
Absente : M. Sarr
Secrétaire de séance : S. Tricaud

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024.
- **EST INFORMÉ** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :
- les entreprises retenues pour les travaux de rénovation de la bibliothèque :
  * EURL Dimitri SANDRIN de Baneins (Ain) pour la plâtrerie-peinture avec un montant de 5 800 € HT (6 960 € TTC),
  * SC CARRELAGE EURL de Romans (Ain) pour le sol, avec un montant de 5 790 € HT (6 948 € TTC)
  EURL Franck NICOLE de Montceaux (Ain) pour la plomberie – sanitaire avec un montant de 1 380,09 € HT (1 656,11 € TTC),
  JM'ELEC SARL de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour l'électricité avec un montant de 2 357,70 € HT (2 829,24 € TTC),
- le choix de l'entreprise JM'ELEC SARL de Saint-Didier-sur-Chalaronne (Ain) pour les travaux de passage en LED de l'éclairage du secrétariat de la mairie et de la salle du conseil municipal, avec un montant de 1 235,85 € HT (1 483,02 € TTC),
- le choix de la SCOP SARL Menuiserie SANDRON de Chaleins (Ain) pour les travaux de remplacement des fenêtres et des portes d'entré dans les deux appartements communaux de la Maison de Pierre, avec un montant de 13 736 € HT (15 109,60 € TTC),
- le choix de la Société GAMMVERT pour la fourniture d'une table de pique-nique en bois pour le camping, d'un montant de 212,50 € HT (255 € TTC) hors remise
- le choix de la société BOURGOGNE INFILTROMETRIE de Lux (Saône-et-Loire) pour la réalisation d'une mission de testes d'infiltrométrie sur la partie extension de l'école, avec un montant de 960 € HT (1 052 € TTC)
- l'attribution d'une aide financière de 300 € pour l'acquisition de bois de chauffage.

- **ATTRIBUE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
* 3°.- De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change. La commission des Finances sera associée au choix de l'organisme bancaire.
* 4°.- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entrainant pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
* 5°- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
* 6°- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
* 8°- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
* 11°- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
* 15°- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire.
* 16°- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :
~ saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif y compris la cassation (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'État) pour les :

- procédures de référé,
- contentieux en annulation,
- contentieux de pleine juridiction,
- contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
~ saisine et représentation devant l'ensemble des juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales incluant les procédures de référé (toutes juridictions de premier instance y compris le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants, les Cours d'Appel et la Cour de Cassation), étant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'Instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection fonctionnelle accordée aux élus municipaux et aux fonctionnaires territoriaux,
~ transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € s'agissant d'une commune de moins de 50 000 habitants.

• **DONNE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, délégation à Monsieur Vincent GELAS, Maire de la commune de Messimy-sur-Saône, pour attribuer des prestations d'action sociale facultative d'urgence dans la limite de 500 €.

• **FIXE**, après vote à mains levées, à l'unanimité :

~ l'indemnité de fonction du Maire à 37,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit en-dessous du barème fixé par l'article M 2123-23 du code général des collectivités territoriales, à compter du 18 juin 2024,
~ l'indemnité de fonction des Adjoints à 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1er juillet 2024,
~ l'indemnité de fonction de Mme Bénédicte SAINCLAIR, conseillère municipale déléguée, à 14,55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1er juillet 2024.

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité :
~ de scinder en deux la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux et de créer ainsi une commission Bâtiments communaux et une commission Voirie / Réseaux,
~ de conserver les autres commissions créées en 2020,
~ de maintenir le nombre des membres des commissions communes, comme déterminé par la délibération n° 2020/06/01 du 05 juin 2020,
~ de désigner les membres au sein des commissions communales sans recourir au vote à bulletins secrets *(les élus sont indiqués dans l'ordre du tableau du conseil municipal)* :

* Affaires scolaires : N. Feltrin - F. Serrurier - B. Monel - S. Tricaud
* Bâtiments communaux : C. Béguet - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin - B. Sainclair
* Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport : F. Imbert - B. Sainclair - F. Serrurier - L. Wynarczyk - M. Chaube
* Economie locale : F. Imbert - N. Feltrin - B. Doucet-Bon - M. Chaube
* Environnement / Agriculture : JM. Gimaret - C. Béguet - P. Brunel - B. Sainclair - L. Wynarczyck - B. Monel - M. Chaube
* Finances : N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - F. Serrurier - S. Tricaud
* Personnel communal : F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - S. Tricaud
* Sécurité / Transports scolaires / Affaire militaire : JM. Gimaret - C. Béguet - P. Brunel
* Urbanisme : C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - S. Tricaud
* Voirie / Réseaux : JM. Gimaret - B. Doucet-Bon - P. Brunel - C. Feltrin - B. Sainclair

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ de maintenir du Comité Consultatif d'Action Sociale,
~ de confirmer le nombre de comité à dix (moitié élu / moitié personnes extérieures),
~ de procéder à l'élection des membres du conseil municipal de ce comité au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Une seule liste étant présentée, il n'est pas recouru au vote à bulletin secret et sont désignés : L. Wynarczyk - F. Serrurier - F. Imbert - M. Chaube - JM. Gimaret,
~ de confier à Monsieur le Maire le soin de trouver deux personnes extérieures pour remplacer les deux personnes démissionnaires.

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ de maintenir la commission d'appel d'offres permanente pour la durée du mandat, créée par délibération n° 2020/06/03 du 05 juin 2020,
~ de procéder à la désignation de la seule liste candidate :
* Titulaires : C. Feltrin - C. Béguet - P. Brunel
* Suppléants : JM. Gimaret - B. Doucet-Bon - F. Imbert

• **DÉSIGNE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, S. Tricaud comme représentante du conseil municipal au conseil d'école.

• **DÉSIGNE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, V. Gelas à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ de suivre l'orientation de la commission Affaires scolaires et de porter le prix du tarif de repas enfant à 4,80 € pour l'année scolaire 2024 / 2025,
~ de laisser le tarif dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé à 50% du montant du prix du repas,
~ de maintenir le tarif du repas adulte sur le montant forfaitaire de l'URSSAF correspondant à l'avantage « nourriture » (soit 5,35 € depuis le 1er janvier 2024).

• **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la décision modificative n° 01 du budget 2024 de la commune comme suit :

INVESTISSEMENT
* Dépenses
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
~ article 231 Immobilisations corporelles en cours 8 200 €
* Recettes
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
~ article 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles 8 200 €

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ de lancer l'opération d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication " Rue du Bourg ",
~ d'approuver l'avant-projet sommaire établi par le syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain,
~ d'approuver le plan de financement au niveau de l'avant-projet sommaire pour le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications " Rue du Bourg " :
* pour la partie électricité rurale : montant des travaux inscrits au programme de 366 500 € TTC, avec une dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune de 146 600 €,
* pour la partie génie civil Télécom : montant TTC des travaux de 70 200 €, avec une participation de la commune de 56 160 €,
~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les plans de financement et tout autre document lié au projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications " Rue du Bourg ",
~ de préciser que les sommes restantes à la charge de la commune seront prélevées :

* sur les crédits inscrits à l'opération n° 202302 "Aménagement et revitalisation du cœur de village" - article 20415 pour l'électricité rurale,
* sur les crédits inscrits à l'article 65568 « Autres contributions obligatoires » pour le génie civil Télécom du budget 2024 et ultérieur.

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ d'approuver le financement par le SIEA, vie le recours au mécanisme du fond de concours, d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) installée par les communes membres du groupement de commandes. Cette subvention couvre 75% du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune,
~ de s'engager à transmettre au SIEA dans un délai raisonnable, tous les justificatifs nécessaires au versement de ce fonds de concours.

• **DONNE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour – 1 voix contre et 2 abstentions, conseil municipal, actionnaire de la SPL ALEC AIN propose en vue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2024, comme consigne de vote à son représentant aux assemblées générales, connaissance prise du rapport et du projet de statuts appelés à être modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et par le Conseil d'Administration sur délégation de ladite assemblée :

1 - **De voter favorablement** à la décision d'augmentation de capital de la société AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN par sigle SPL ALEC AIN, société publique locale au capital actuel de 364 200 Euros, dont le siège social est à BOURG EN BRESSE (01000) – 102 Boulevard Edouard Herriot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 904 650 181 d'un montant maximum de 24 400 Euros par la création de 244 actions ordinaires nouvelles de numéraire d'une valeur nominale de 100 Euros ; conditions et modalités de l'émission qui seront déterminées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'Administration, régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, connaissance prise de ses projets de statuts, appelés à être adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 et le Conseil d'administration se tenant sur délégation de ladite assemblée, du projet du texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 octobre 2024 ; et du règlement intérieur adoptés en date du 3 octobre 2022 par le Conseil d'administration.

2 - **De voter favorablement** à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des 5 personnes morales désignées ayant manifestées leur intention d'entrer au capital de la société :

A/ Le SIEA – Syndicat Intercommunal d'Energie et e-communication de l'Ain – 32 Cours de Verdun – CS 50268 – 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX ayant pour numéro SIRET 250 100 211 00011 pour 240 actions

B/ Le syndicat Mixte de Traitement des déchets ménagers et assimilés – ORGANOM – 216 Chemin de la Serpoyère – 01440 VIRIAT ayant pour numéro SIRET 250 102 365 00054 pour 1 action

C/ Le Pôle Métropolitain du Genevois Français – Clos Babuty – 27 Rue Jean Jaurès – 74100 AMBILLY ayant pour numéro SIRET 200 075 372 pour 1 action

D/ La commune de Parves et Nattages – 67 Route de Sorbier – 01300 PARVES ET NATTAGES ayant pour SIRET 200 059 913 00018 pour 1 action

E/ La commune d'Oyonnax – 126 Rue Anatole France – BP 817 – 01108 OYONNAX CEDEX ayant pour SIRET 210 102 836 pour 1 action

3 - **De voter le rejet** de l'augmentation de capital au profit des salariés capital d'un montant maximum de 2 440 Euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, proposée conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, compte tenu du statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4 - **De voter la suppression** du droit préférentiel de souscription au profit des salariés conformément au statut des Sociétés Publiques Locales dont le capital est détenu à 100% par les collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5 - **De voter favorablement** au projet de statuts modifiés selon le projet joint.

6 - **De voter favorablement** aux pouvoirs à donner au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal qui sera régularisé le 21 octobre 2024 pour remplir toutes formalités de droit.

7 - **D'autoriser** M. Christian Béguet, 4ème adjoint, représentant de la commune de Messimy-sur-Saône à signer tout acte ou document juridique nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

• **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 23 mai 03 juin et 17 juin 2024 ; aux Affaires scolaires du 28 mai, du 06 juin et du 11 juin 2024 ; au Personnel communal du 04 juin 2024 et au Comité consultatif d'action sociale du 20 juin 2024. Ainsi que des informations sur la rencontre du 21 mai 2024 avec l'association Demain Messimy et la Visio du 13 juin 2024 avec Nouveau Siècle pour le château de Montbriand.
Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 25 mai 2023 ; aux Finances du 08 juin 2023 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain du 13 juin 2023 et aux Affaires scolaires du 15 juin 2023.

• **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 26 JUILLET 2024

Présents : V. Gelas - F. Imbert - JM. Gimaret - N. Feltrin - C. Béguet - B. Doucet-Bon - C. Feltrin - B. Sainclair - B. Monel
Excusés : P. Brunel - F. Serrurier (pouvoir à V Gelas) - L. Wynarczyk (pouvoir à F. Imbert) - S. Tricaud - M. Chaube (pouvoir à B. Sainclair)
Absente : M. Sarr
Secrétaire de séance : C. Béguet

Le Conseil Municipal :

• **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2024.

• **PREND CONNAISSANCE** du point sur le budget 2024.

• **PROCÈDE**, à mains levées et à l'unanimité, à l'élection des membres du conseil municipal au Comité consultatif d'action sociale, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. Une seule liste étant présentée, il n'est pas recouru au vote à bulletin secret et sont désignés : Laurence WYNARCZYK – Franck SERRURIER – Fabienne IMBERT – Jean-Marc GIMARET – Marine SARR.

• **REPORTE** le point à l'ordre du jour concernant la création d'un poste d'ATSEM à temps non-complet.

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ d'organiser les séances du conseil municipal de septembre 2024 à août 2025 au plus tard à la salle polyvalente remplissant les conditions d'accessibilité, de sécurité et permettant d'assurer la publicité des séances,
~ d'affecter la salle polyvalente, durant l'occupation de la salle de la maison commune par une classe de l'école, pour la célébration des mariages et le déplacement des registres d'état-civil à cet effet, du 02 septembre 2024 au 31 août 2025.

• **ACCEPTE,** après vote à mains levées, à l'unanimité, la subvention de 15 000 € maximum accordée dans le cadre du fonds de concours d'investissement destiné à soutenir les projets de toutes les communes membres mis en place par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, pour les travaux dans les bâtiments communaux 2024 (rénovation de la bibliothèque municipale ; appartements de la maison de Pierre et Mairie pour remplacement éclairage en LEDS).

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ d'approuver le dossier de déclaration d'utilité publique au titre d'une opération de restauration immobilière et sollicite les services de l'Etat pour l'ouverture d'une enquête publique,
~ de demander à la société Nouveau Siècle, porteur du projet de restauration du château de Montbriand, le remboursement des sommes engagées par la commune pour la procédure de déclaration d'utilité publique,
~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de la procédure d'utilité publique pour opération de restauration immobilière,
~ de dire que les dépenses liées à la procédure de déclaration publique seront prélevées sur le budget 2024.

• **DÉCIDE,** après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ d'accepter de renouveler l'adhésion de la commune au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1,66 € / an / habitant, hors déduction,
~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA,
~ de s'engager à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant toute la durée de la convention,
~ de s'engager à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service,
~ de mandater le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux,
~ de décider d'informer le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur les conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement,
~ de confier la collecte et la valorisation des CEE au SIEA conformément à la convention afférente, en délibérant dans ce sens,
~ d'associer et de citer l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux,
~ d'informer et d'inviter le SIEA de toutes actions et réalisations effectuées dans le cadre du service d'économe de flux.

• **APPROUVE**, après vote à mains levées et à l'unanimité, les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) dans leur intégralité et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
~ de confier, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA),
~ d'approuver dans son intégralité, la convention de prestation de service,
~ d'accepter de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDITVE, d'un montant forfaitaire de 45 € HT,
~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution,
~ d'adopter sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) élaboré par le SIEA en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune,
~ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

• **DÉCIDE**, après vote à mains levées, par 11 voix pour et 1 abstention,
~ d'accepter le principe de changement de locataire au niveau des pylônes de télécommunication,
~ de donner en location pour une durée de douze ans, tacitement reconductible à la société VALOCÎME :
* à effet du 1er décembre 2033, les emplacements de 30 m² environ sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63 *(Orange)*
* à effet du 25 juin 2030, les emplacements de 30,66 m² environ sur la parcelle cadastrée section ZC – n° 63 *(Free)*,
~ d'accepter le montant de l'indemnité de réservation de :
* 2 000 € (200 € versés à la signature + 9 x 200 € / an) *(Orange)*
* 1 200 € (200 € versés à la signature + 5 x 200 € / an) *(Free)*
~ d'accepter un loyer annuel comprenant toutes charges éventuelles avec une indexation fixe annuelle de + 0,50 % :
* de 6 500 € *(Orange)*
* de 8 500 € *(Free)*
~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de locations à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant aux deux affaires.

• **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

• **ACTE** le compte-rendu du Conseil d'école du 18 juin 2024.

• **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 1er et 17 juillet 2024 ; aux Affaires scolaires du 02 juillet 2024 ; à l'Environnement / Agriculture du 09 juillet 2024 ; au Personnel communal des 11 et 18 juillet 2024 ; aux Bâtiments communaux du 18 juillet 2024 et à la Voirie / Réseaux du 18 juillet 2024.

• **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 13 septembre à 20 h à la salle polyvalente

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

- **Marché :** tous les jeudis de 15h à 19h, sous la Halle
  Merci de ne pas stationner sur l'emplacement du marché
  - Boucher **La bouche rit**
  - Boulangerie **Les copains boulangers**
  - Restauration **Les crêpes de Blaceret**
  - Produits de fumaison **B.62**
  - Un fromager **L'espoir des biquettes**
  - Un charcutier **Le porc Brionnais**
  - Un rémouleur **Aiguise tout** tous les 3èmes jeudis du mois
  - Produits laitiers **Ferme Désiris**
  - Un fromager vente à la coupe **Quentin Richard**
  - Un fromager **Les brebis de Julien**
  - Un primeur **Le marché Delorme**
- **Atelier recyclage végétaux et distribution de composteurs et compost,** Smidom, Demain Messimy, mairie, jeudi 19 septembre, sous la halle,
- **Concours de ring**, Club Canin des Dombes, samedi 21 et dimanche 22 septembre,
- **Brocante**, Classes 2 & 7, dimanche 29 septembre,
- **Marché d'octobre rose,** jeudi 3 octobre, halle
- **Saucisson au gêne,** Classes 0 & 5, samedi 5 octobre, halle
- **Rencontre avec les nouveaux habitants et bébés de l'année**, samedi 5 octobre, Presbytère
- **Animation et fête autour des arbres**, bibliothèque, Demain Messimy, club photo, école, mairie, samedi 12 et dimanche 13 octobre, salle polyvalente
- **Stage école du chiot,** Club Canin des Dombes, samedi 12 octobre
- **Halloween,** le sous des écoles, vendredi 18 octobre, salle polyvalente
- **Vente de fleurs sur le marché**, les chanteurs du Val de Mâtre, samedi 26 et jeudi 31 octobre, halle
- **Randonnée pédestre entre Saône et Dombes**, Classes 1 & 6, dimanche 27 octobre, salle polyvalente
- **Loto**, KS passion auto, samedi 2 novembre, salle polyvalente
- **Exposition photos,** Club photo œil & lumière, jeudi 7 au dimanche 10 novembre, salle polyvalente
- **Cérémonie du 11 novembre** à 11h au monument aux morts**,**
- **Choucroute à emporter,** les chanteurs du Val de Mâtre, samedi 16 novembre, halle
- **Animation Beaujolais nouveau sur le marché,** Classes 4 & 9, jeudi 21 novembre, halle
- **Marché de noël,** jeudi 5 décembre, halle
- **Réunion publique pour l'arrivé de la fibre optique**, 16 décembre, salle polyvalente
- **Vente d'huitres,** Classe 4 & 9, dimanche 22 décembre, halle
- **Vœux du maire,** vendredi 10 janvier 2025, salle polyvalente
- **Dépôt sapins de noël**, du mardi 8 au jeudi 16 janvier 2025, parking de la mairie

MARCHÉ

"Pendant les travaux soyez prudents sur le parking de la halle et merci de respecter les barrières."

CONSEIL MUNICIPAL

"En raison des travaux de l'école, nous vous informons que les séances du Conseil Municipal auront lieu à la salle polyvalente

de septembre 2024 à août 2025.

Merci pour votre compréhension."

MESSIMY S/SAONE (01)

29 SEPTEMBRE 2024

BROCANTE

ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES CLASSES 2 ET

CENTRE DU VILLAGE

ENTREE GRATUITE

RESTAURATION ET BUVETTE

Emplacement : 1m / 3€* voiture 6 mètres et fourgon 8 mètres minimum par emplacement

*Paiement à la réservation.

Renseignements et inscriptions :

Par courrier : Sandrine PETITOT 505 chemin des férrières
01480 MESSIMY SUR SAONE
Par téléphone au 06 74 10 02 64 ou au 06 88 23 99 56
Par mail : classe2et7messimy@gmail.com

Nom:.....
Prénom:.....
Adresse:.....
.....
Téléphone:.....
Email:.....

Type de véhicule:
Voiture O
Avec remorque O
Fourgonnette O

Je réserve..... mètres de long à 3€ le mètre soit .....€

Ordre du chèque : AMICALE DES CONSCRITS 2 ET 7
+ copie de la carte d'identité (OBLIGATOIRE)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Club photo oeil et lumière
Messimy sur saône

EXPO PHOTO

Venez découvrir nos photos

Entrée libre

Samedi 9 nov et dimanche 10 nov 2024

9H-18h salle polyvalente de Messimy sur saône

oeiletlumiere@gmail.com